

Conditions générales de location

OBJET DU CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE :

Les parties conviennent que la location faisant l'objet des présentes est une location saisonnière, dont la durée ne peut excéder 90 jours.

Les Bailleurs déclarent être propriétaires du logement et en avoir la libre disposition et la pleine jouissance durant la période de location définie dans les présentes.

DESCRIPTION DU LOGEMENT :

L'appartement vue océan est situé à Lacanau Océan, Résidence bleu marine, au 2^e étage du bâtiment C, Numéro 57 (avec ascenseur). Ce logement a été classé 2 étoiles par Gironde Tourisme. Vous avez une place de parking réservée allée des Terrasses 33680 LACANAU OCEAN (au pied de la résidence). Le logement est prévu pour 4 personnes maximum.

La résidence est sécurisée par un digicode qui vous sera envoyé par SMS le jour de votre arrivée.

- L'appartement vue océan est de 27m² + 12m² de balcon.
- Face à l'Atlantique, vous bénéficiez d'un accès direct à la plage sud, sans route à traverser.
- Vous avez un balcon aménagé avec mobilier de 12 m², très agréable.
- La cuisine est équipée avec réfrigérateur/freezer, plaque vitro, micro-ondes, lave-vaisselle, cafetière à filtre, bouilloire, rangements...
- Le Salon (attenant à la cuisine) est vue mer avec canapé-convertible 140cm (avec 2 oreillers 65x65cm) , télévision, table et 4 chaises, rangements, 1 ventilateur
- La chambre est vue mer avec lit double 160cm, avec 2 oreillers 65x65cm, rangements, TV et 1 ventilateur
- Une salle de bain avec baignoire, fer à repasser, sèche cheveux et sèche serviette
- WC séparé
- Place de parking

A votre disposition dans le logement :

- box avec WIFI (4G dispo également)
- Table et chaises de jardin
- Transat

La Résidence Bleue Marine possède :

- Une piscine extérieure privée à la résidence avec un bassin pour enfants (ouverte de mi-juin à mi-septembre) avec bains de soleil à disposition.

- Tables de ping-pong
- Racks à vélo à l'extérieur et un parking à vélo commun couvert
- Terrain de jeux pour enfants
- Laverie - sèche-linge

Le centre-ville est situé à 250m en longeant le front de mer

Le linge de maison (draps, serviettes de toilette, torchons) ne sont pas fournis. (possibilité)
Le ménage n'est pas inclus dans la prix de la location.(possibilité)

Article 1 : Réservation

La réservation ne devient définitive après accord des 2 parties (signature du contrat par le propriétaire et le locataire). Le contrat vous est adressé par mail, signé de la part du propriétaire; vous devez le retourner signé et accompagné du versement de l'acompte. Votre option est maintenue pendant 8 jours mais merci de procéder au versement de l'acompte rapidement pour que votre option soit définitive.

La taxe de séjour est de 0,99€ par personne et par jour. (par personne de plus de 18 ans)

Article 1bis : Options payantes :

- **Ménage : 70€ (obligatoire)**
- **Kit Lingerie : 30€ l'un :** Parure de lit 140cm (comprenant drap de dessous, 2 taies d'oreiller 67x67cm et housse de couette 220x240cm), 2 Serviettes de bain, 1 petite serviette, 1 tapis de douche, 1 torchon)
- **Animal : interdit (sauf exception : 10€/nuit)**

Article 2 : Frais

Ils correspondent aux frais de provenant de la plateforme de réservation en ligne et frais divers. Ils sont dus à la souscription du contrat et sont définitivement acquis au propriétaire loueur. Le montant apparaît sur le contrat.

Article 3 : Règlement du solde

Le montant du séjour est intégralement payable 7 jours avant l'arrivée. Le solde dû sera la différence le montant total séjour et l'acompte versé.

Article 4 : Caution

Il existe un dépôt de garantie de 500€ destiné à couvrir des dégradations éventuelles imputables au locataire (ou le ménage non fait (70€) si l'option ménage n'a pas été choisie).

La caution sera versée en même temps que le règlement du solde soit 7 jours avant l'arrivée, non encaissée. Elle est restituée au départ si le matériel est complet et non endommagé et si les locaux sont en parfait état de propreté (selon option ménage bien sûr).

Article 5 : Etat des lieux

Un inventaire est affiché dans l'appartement. L'état des lieux est vérifié par le locataire à son arrivée et tout problème doit être signalé au propriétaire dans les 8 heures suivant son arrivée. Le ménage est à la charge du locataire pendant le séjour et à son départ (sauf si option, mais merci de ne pas laisser les locaux dans un état de saleté anormal). Une part du chèque de caution (70 €) sera retenu si le nettoyage est jugé par nous (ou la conciergerie) irrecevable.

Article 6 : Assurances dommages et responsabilité civile

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à vérifier s'il bénéficie par son assurance d'une assurance dite villégiature.

Article 7 : Annulation

En cas d'annulation par le client :

- L'acompte est remboursé à 80% si annulation 45 jours avant la date d'arrivée.
- L'acompte n'est pas remboursé, en cas d'annulation entre 45 jours et 30 jours avant la date d'arrivée.
- La totalité du séjour est dûe si annulation moins de 30 jours avant la date d'arrivée ou si le client ne se présente pas.
- Si une assurance annulation a été souscrite par le client, le client fera lui-même toutes les démarches nécessaires pour se faire rembourser.

Article 8 : Durée du séjour

Le client conclue pour une durée déterminée et ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un droit de maintien à l'issue du séjour.

Article 9 : Arrivée et mise à disposition du logement et du parking - Clé et bip

Le client doit se présenter au jour et heures mentionnés sur le contrat. Les locations sont conservées 24h après la date prévue, passé ce délai le séjour sera considéré comme annulé et la totalité sera due conformément à l'article -7. Vous recevrez une clé pour la porte d'entrée et un bip pour pouvoir

vous garer dans la résidence (vous avez une place de parking libre réservée). La grosse clé sert à ouvrir les stop parking de l'autre coté du terre plein si tout est pris coté résidence). Merci de pas faire garer d'autres personnes que vous dans la résidence. Merci de ne pas perdre les clés et le bip (sinon il y a aura une facturation de 40€ pour une clé perdue et 70€ pour le bip perdu)

Article 10 : Capacité

Le contrat est établi pour une capacité maximum si le nombre de participants dépassent la capacité d'accueil, le propriétaire refusera les personnes supplémentaires.

Article 11 : Animaux

Les animaux sont interdits sauf exception et accord du propriétaire (dans ce cas, il y a un supplément 10€/nuit). Aucun animal ne doit rester seul dans le locatif ou provoquer des nuisances (bruit-agressivité-non respect de la propreté) Dans le cas contraire le propriétaire peut écourter le séjour. Aucun remboursement ne sera effectué.

Article 12 : Règlement intérieur

Les locataires sont priés de prendre connaissance et de respecter le règlement intérieur de la résidence affiché à la vue de tous dans les locaux.

Nous rappelons que la piscine est ouverte du 15 juin au 15 septembre. Que son utilisation est soumise à un règlement à lire et respecter (horaires, bruits, propreté).